



Procès-Verbal

Commission Départementale Pré-Compétitions U13

N° 12
5 Décembre 2024

Par courriel : Jean-Luc Briand, Président de la Commission
Christophe Boulle - Maxence Desmas - Benjamin Huteau - Manuel Vinet
Assiste : Isabelle Perrette

Préambule :

M. Jean-Luc Briand, membre du club de Pont-Château AOS (540404), ne prend pas part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. Christophe Boulle, membre du club de Nantes Don Bosco (544923), ne prend pas part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. Maxence Desmas membre du club de La Chapelle des Marais FC (501941), ne prend pas part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club, ainsi qu'au GJ ASL FCCM (560849) et GF Pays Noir (560170)

M. Benjamin Huteau, membre du club de St Julien Divatte FC (561182), ne prend pas part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club, ainsi qu'au GF Loroux Canton (581197)

M. Manuel Vinet, membre du club de Couëron Chabossière FC (501979) ne prend pas part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

Appel

Les suivantes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des règlements généraux de la FFF.

Les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée devant la Commission d'Appel du District de Football de Loire-Atlantique.

Par exception et comme prévu aux Règlements des championnats, le délai d'appel est réduit à deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée s'il :

- porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,
- est relatif à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,
- porte sur le classement en fin de saison.

Frais de procédure

Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel réglementaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'Annexe 5 des présents règlements, et affiné selon chaque cas dans les conditions ci-dessous :

- frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel.
- absence de frais de dossier en cas d'annulation de la décision dont appel ou lorsque la faute sera due à une erreur administrative du Centre de Gestion.

En cas d'appel diligenté par un licencié, l'intéressé devra verser les frais susmentionnés au Centre de Gestion compétent et ce, sous huitaine à compter de la notification de la décision. A défaut, sa licence sera automatiquement désactivée et l'intéressé ne pourra enregistrer une nouvelle licence.

1. Approbation du Procès-Verbal

La Commission approuve le PV n° 11 du 28 novembre 2024 sans réserve.

1. Étude des dossiers

Match n° 29969804 Oudon Couffé FC 1 / Nantes Métallo SC 1 U13 Élite Masculin groupe C du 30.11.2024

La Commission est informée de l'inversion du score inscrit sur la FMI

Le score indiqué sur la FMI étant de 0 but pour l'équipe 1 du club de Oudon Couffé et 7 buts pour l'équipe 1 du Nantes Métallo SC

Considérant les dispositions financières – annexe 5 - du District de Football de Loire-Atlantique,

En conséquence, la Commission décide de :

- Valider les buts de chacune des équipes soit :
 - 7 buts pour l'équipe 1 du club de Oudon Couffé FC
 - 0 but pour l'équipe 1 du club de Nantes Métallo SC

Mettre à la charge les frais de dossier de 25 € à chacun des deux clubs.

2. Festival Foot U13F

58 équipes prennent part à ce tour.

La Commission a établi 12 groupes avec 4 équipes et 2 groupes de 5 équipes sous forme de mini-championnat sur une journée.

Le tour se jouera le 14 décembre 2024. Les horaires du début des plateaux sont définis dans l'outil FAL suivant le desiderata indiqué par le club hôte et affichés sur le Site Internet dans la rubrique FAL.

Qualification :

Groupes de 4 : **2 équipes qualifiées sur 4 et les 2 meilleurs 3èmes**

Groupes de 5 : **3 équipes qualifiées sur 5**

soit 36 équipes qualifiées pour le 2^e tour

Les autres équipes sont éliminées

Groupes de 4 équipes

Foot à 8 - U13F : 20 minutes (1x20')

Organisation des rencontres

H0 : 1-2 et 3-4

H+25 min : 1-3 et 2-4

H+50 min : 1-4 et 2-3

Groupes de 5 équipes

Foot à 8 - U13F : 15 minutes (1x15')

Organisation des rencontres

H0 : 1-2, 3-4

H+20 min : 1-5, 2-3

H+40 min : 4-5, 1-3

H+60 min : 2-4, 3-5

H+80 min : 1-4, 2-5

Décompte des points

3 : Match Gagné - 1 : Match Nul - 0 : Match Perdu - Retrait de 1 : Match Forfait

Important : Les **résultats** seront à saisir dans l'outil FAL et **feuilles de plateau et de composition des équipes** seront scannées dans le même outil ou retournés, si problème au District à l'adresse courriel suivante : ipperette@foot44.fff.fr sous 48 heures. **Les clubs retardataires pourront être amendés.**

Tous les clubs doivent remettre leur feuille de composition avant le début des rencontres sous peine d'amende et de perte par pénalité.

⇒ Les centres figurent en annexe.

3. Coupe Foot5 U13 Féminine

Suite au courriel de l'ES des Marais, la Commission rectifie le nombre d'équipes engagées soit 12 équipes.

La Commission modifie les groupes soit 3 groupes avec 4 équipes sous forme de mini-championnat.

Le premier tour se jouera le 14 décembre 2024.

Qualification : 2 équipes qualifiées sur 4 et les 2 meilleurs 3èmes des centres 2 ou 3 soit 8 équipes. Les autres équipes sont éliminées.

Groupes de 4 équipes

Foot5 - U13F : 8 minutes (6 rencontres de 8')

Décompte des points

3 : Match Gagné - 2 : Match Gagné aux tirs au but - 1 : Match Perdu aux tirs au but - 0 : Match Perdu - Retrait de 1 : Match Forfait

En cas d'égalité, la séance de tirs au but en « mort subite » est disputée.

Important : Les **résultats** seront à saisir dans l'outil FAL et **feuilles de plateau et de composition des équipes** seront scannées dans le même outil ou retournés, si problème au District à l'adresse courriel suivante : iperrette@foot44.fff.fr sous 48 heures. **Les clubs retardataires pourront être amendés.**

Tous les clubs doivent remettre leur feuille de composition avant le début des rencontres sous peine d'amende et de perte par pénalité.

⇒ Les centres actualisés figurent en annexe.

4. Feuilles de match

• Renvoi des feuilles de match

Article 28 : « 1. La rencontre est traitée sous feuille de match informatisée. Dans la circonstance exceptionnelle d'un dysfonctionnement constaté par les officiels, une feuille de match papier originale doit être envoyée au Centre de Gestion par le club recevant par messagerie officielle, dans le délai de 24 heures ouvrables après le match.

En cas de retard dans le retour de la feuille de match par l'équipe recevante, et jusqu'à 4 jours ouvrables après la rencontre, le club fautif est passible d'une amende dont le montant est fixé en annexe 5 aux RG de la LFPL. À compter du 5^{ème} jour ouvrable, le club fautif est passible du doublement de l'amende ainsi que de la perte du match à l'équipe recevante. L'équipe visiteuse ne bénéficie pas des points correspondant au gain du match, elle conserve alors le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre.

2. Pour les rencontres non traitées sous feuille de match informatisée, la feuille de match originale doit être envoyée au Centre de Gestion par le club recevant, dans le délai de 24 heures ouvrables après le match.

Dispositions District de Football de Loire-Atlantique :

En cas de dysfonctionnement, un rapport d'échec FMI devra être complété et signé par les responsables des deux équipes et l'arbitre de la rencontre. Ce document disponible sur le site Internet du District est à renvoyer avec la feuille de match papier.

Le non-respect de ce délai entraîne, à l'encontre du club fautif, une amende dans les conditions fixées au paragraphe 1 du présent article. »

Article 35 : « 1. Le club organisateur saisit sur le site internet de la FFF (ou via la Feuille de Match Informatisée), le résultat de sa rencontre,

- avant 20h00 pour les rencontres disputées en diurne, avant 00h00 pour les rencontres disputées en nocturne.
- Dans le cas où un club doit saisir plusieurs résultats le même jour et qu'une ou plusieurs rencontres se déroulent en nocturne, l'ensemble de ses résultats devra être saisi avant 00h00.

- En cas d'une ou plusieurs infractions à cette disposition au cours d'une semaine, le club se verra infliger une amende dont le montant est fixé en annexe 5 aux RG de la LFPL. »

Il est rappelé de veiller à disposer des accès à la FMI avant chaque rencontre. Un rappel est effectué en ce sens auprès des clubs pour que leurs dirigeants en disposent. De plus, en cas de non-utilisation de la FMI, un rapport d'échec devra être envoyé avec la feuille de match papier.

• Toutes les feuilles de match du week-end du 23 novembre ont été reçues.

• Feuilles de match du week-end du 30 novembre 2024 non reçues à ce jour

N° match	Division	Club recevant	Club visiteur	Décision
29971425	U13 D4	Aigrefeuille As Maine 3	Rezé Fc 3	Relance

5. Forfaits

• Forfaits

La Commission prend connaissance :

- Les équipes ayant déclaré forfait en procédure normale
- Les équipes ayant déclaré forfait en procédure d'urgence
- Les rencontres non jouées pour équipe adverse absente
-

Conformément à l'article 26.1 du règlement de l'épreuve et l'annexe 5 des dispositions financières des Règlements Généraux du District, l'équipe déclarée forfait sera amendée du droit d'engagement.

La liste des équipes forfaits du 30 novembre 2024 figurent ci-dessous :

ETOILE DU CENS NANTES Nantes Etoile Cens 2 Départemental 3 U13 Masculin
NANT'ESPOIR FOOT CLUB Nant'Espoir Fc 2 Départemental 3 U13 Masculin
AMIS S. GUILLAUMOIS PONTCHATEAU Pontchateau St Guill 3 Départemental 4 U13 Masculin
CS MONTOIRIN Montoir Cs 3 Départemental 4 U13 Masculin
JEANNE D'ARC BESNE Besne Ja 2 Départemental 5 U13 Masculin
GJ NORD 44 Gj Nord 44 2 Départemental 5 U13 Masculin
FC BOURGNEUF EN RETZ Villeneuve Bourgneuf 1 Départemental 3 U13 Féminin A8

6. Courriel

521036 AS Guillaumoises du 02/12/2024

La Commission prend connaissance du courrier. Elle transmet au service informatique.

Le Président de la Commission,
Jean-Luc Briand



L'assistante,
Isabelle Perrette





4 rue du Leinster - CS 44502
44245 La Chapelle-sur-Erdre Cedex

Dossier suivi par : iperrette@foot44.fff.fr

Foot à 8 – Festival Foot U13F - Pitch

Tour 1

Samedi 14 Décembre 2024

Saison 2024/2025

CENTRE N°01 - Gf Hirondelles Gesvres

- 1 - St-Nazaire Af 1
- 2 - Héric Fc 1
- 3 - Gf Hirondelles Gesvres 1
- 4 - Gèneson As Sud Loire 1

CENTRE N°03 - St-Étienne de Montluc Fcs

- 1 - Gf Loroux Canton 1
- 2 - Pornic Foot 1
- 3 - St-Étienne de Montluc Fcs 1
- 4 - Gf Pays Noir 2

CENTRE N°05 - Thouaré s/Loire Us

- 1 - Montoir Cs 1
- 2 - Gf Havre et Loire 2
- 3 - Thouaré s/Loire Us 1
- 4 - Gf Nantes Est 2

CENTRE N°07 - Gf Orvault

- 1 - Gf Orvault 1
- 2 - Gf Phil'Coul 1
- 3 - Campbon Ubcc 1
- 4 - St-Étienne de Montluc Fcs 2

CENTRE N°09 - Nantes La Mellinet

- 1 - Nantes La Mellinet 1
- 2 - Ste-Pazanne Retz Fc 1
- 3 - Derval Sc Nord Atlantique 1
- 4 - St-Brévin Ac 1

CENTRE N°11 - Rezé Fc

- 1 - Mésanger As 1
- 2 - Nozay Os 1
- 3 - Villeneuve Bourgneuf Fc 1
- 4 - Rezé Fc 2
- 5 - Rouans Vue Es des Marais 1

CENTRE N°13 - Sucé s/Erdre Jge

- 1 - Gf Violettes du Sud Loire 2
- 2 - Sucé s/Erdre Jge 1
- 3 - Camoël Presqu'île Vilaine Fc 1
- 4 - Gf Pays Noir 1

CENTRE N°02 - St-Herblain Uf

- 1 - Nantes Bellevue Jsc 1
- 2 - Gf Loire et Cens 2
- 3 - Gf Violettes du Sud Loire 2
- 4 - St-Herblain Uf 1

CENTRE N°04 - Gf Loire et Cens

- 1 - Nantes Métallo Sc 1
- 2 - Gf Sud Loire La Montagne 1
- 3 - Savenay Malville Prin. Fc 1
- 4 - Gf Loire et Cens 1

CENTRE N°06 - Bouguenais Foot

- 1 - Gf Havre et Loire 1
- 2 - Gf Loireauxence Foot 1
- 3 - Gf Presqu'île 44 La Baule 1
- 4 - Bouguenais Foot 1

CENTRE N°08 - Nort s/Erdre Ac

- 1 - Gf Nantes Est 1
- 2 - Châteaubriant Voltigeurs 1
- 3 - Nort s/Erdre Ac 1
- 4 - Gf Hirondelles Gesvres 2

CENTRE N°10 - Carquefou Usja

- 1 - Carquefou Usja 1
- 2 - Gf Mouzillon - Vignoble 1
- 3 - Gf Étoile Nord Loire 2
- 4 - Gf Canal et Forêt 1

CENTRE N°12 - Ste-Luce s/Loire Us

- 1 - Nantes Étoile du Cens 1
- 2 - Gf Étoile Nord Loire 1
- 3 - Nantes Sc 1
- 4 - Ste-Luce s/Loire Us 1

CENTRE N°14 - Pontchâteau Aos

- 1 - Rezé Fc 1
- 2 - Gf Dresny Plessé Vay Marsac Guenrouët 1
- 3 - La Chapelle s/Erdre Ac Chapelain 1
- 4 - Gf St-Père LoirOcéan 1
- 5 - Pontchâteau Aos 1





COUPE FOOT 5

U12-U13F

14/12/2024



Centre 1	
Lieu	VIGNEUX DE BRETAGNE
A	GF HIRONDELLES GESVRES 3
B	SCNA DERVAL 2
C	GF CŒUR DE LA MEE 1
D	FC PAYS DE GUÉMENE 1

Centre 2	
Lieu	BARBECHAT (stade Jean-Marie Bourdin)
E	GF LOROUX CANTON 2
F	ÉTOILE DE CLUSSON 1
G	AC CHAPELAIN 2
H	HERIC FC 2

Centre 3	
Lieu	PORNIC FOOT
I	PORNIC FOOT 2
J	GF VIOLETTES DU SUD LOIRE 3
K	FC REZE 3
L	GF ORVAULT 2

Type de dossier : Administratif										
Dossier :	22426895	Match :	62134.1	Départemental 3 U13 Masculin / 2	Groupe I	621				
Date :	29/11/2024		23/11/2024	522724 St Herblain Uf 3	-	560519	Le Pellerin F.C.B.L. 3			
Personne :					Club : 560519 FOOTBALL CLUB BASSE LOIRE					
Motif :	01	Retard Feuille de Match				Date d'effet	Date de fin	Montant		
Décision :	01	Amende : Retard Envoi Feuilles De Matches				05/12/2024	05/12/2024	17,00€		
Dossier :	22427226	Match :	61925.1	Départemental 5 U13 Masculin / 2	Groupe C	638				
Date :	29/11/2024		30/11/2024	560845 Vallons Erdre Fc Vlp 2	-	550749	Gj Nord 44 2			
Personne :					Club : 550749 GJ NORD 44					
Motif :	05	Forfait				Date d'effet	Date de fin	Montant		
Décision :	05	Amende : Forfait				05/12/2024	05/12/2024	40,00€		
Dossier :	22427292	Match :	60450.1	Départemental 2 U13 Féminin A8 / 2	Groupe B	670				
Date :	29/11/2024		23/11/2024	581873 Gf Violettes Sud Loi 2	-	560696	Gf Dresny Plesse Vay 1			
Personne :					Club : 581873 GF LES VIOLETTES DU SUD LOIRE					
Motif :	01	Retard Feuille de Match				Date d'effet	Date de fin	Montant		
Décision :	01	Amende : Retard Envoi Feuilles De Matches				05/12/2024	05/12/2024	17,00€		
Dossier :	22427459	Match :	61648.1	Départemental 4 U13 Masculin / 2	Groupe B	632				
Date :	29/11/2024		30/11/2024	501946 Montoir Cs 3	-	501945	Pornichet Es 4			
Personne :					Club : 501946 C.S. MONTOIRIN					
Motif :	05	Forfait				Date d'effet	Date de fin	Montant		
Décision :	05	Amende : Forfait				05/12/2024	05/12/2024	40,00€		
Dossier :	22454897	Match :	61675.1	Départemental 4 U13 Masculin / 2	Groupe C	627				
Date :	02/12/2024		30/11/2024	514875 Sautron As 4	-	521036	Pontchateau St Guill 3			
Personne :					Club : 521036 AMIS S. GUILLAUMOIS PONTCHATEAU					
Motif :	05	Forfait				Date d'effet	Date de fin	Montant		
Décision :	05	Amende : Forfait				05/12/2024	05/12/2024	40,00€		
Dossier :	22454905	Match :	61536.1	Départemental 3 U13 Masculin / 2	Groupe H	622				
Date :	02/12/2024		30/11/2024	560160 Bouguenais Foot 3	-	564979	Nant'Espoir Fc 2			
Personne :					Club : 564979 NANT'ESPOIR FOOT CLUB					
Motif :	05	Forfait				Date d'effet	Date de fin	Montant		
Décision :	05	Amende : Forfait				05/12/2024	05/12/2024	40,00€		
Dossier :	22454984	Match :	61869.1	Départemental 5 U13 Masculin / 2	Groupe A	635				
Date :	02/12/2024		30/11/2024	500258 St Nazaire Ump 3	-	520442	Besne Ja 2			
Personne :					Club : 520442 JEANNE D'ARC BESNE					
Motif :	05	Forfait				Date d'effet	Date de fin	Montant		
Décision :	05	Amende : Forfait				05/12/2024	05/12/2024	40,00€		
Dossier :	22454986	Match :	61535.1	Départemental 3 U13 Masculin / 2	Groupe H	622				
Date :	02/12/2024		30/11/2024	547525 Nantes Sud 98 2	-	551545	Nantes Etoile Cens 2			
Personne :					Club : 551545 ETOILE DU CENS NANTES					
Motif :	05	Forfait				Date d'effet	Date de fin	Montant		
Décision :	05	Amende : Forfait				05/12/2024	05/12/2024	40,00€		

Dossier :	22457041	Match :	60250.1	Départemental 2 U13 Féminin A8 / 2	Groupe A	669	
Date :	04/12/2024		23/11/2024	551545 Nantes Etoile Cens 1	- 551330 Gfne 2		
Personne :					Club : 551545 ETOILE DU CENS NANTES		
Motif :	01	Retard Feuille de Match			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	01	Amende : Retard Envoi Feuilles De Matches			05/12/2024	05/12/2024	17,00€
Dossier :	22457292	Match :	60450.1	Départemental 2 U13 Féminin A8 / 2	Groupe B	670	
Date :	04/12/2024		23/11/2024	581873 Gf Violettes Sud Loi 2	- 560696 Gf Dresny Plesse Vay 1		
Personne :					Club : 581873 GF LES VIOLETTES DU SUD LOIRE		
Motif :	44	Absence Responsable Equipe			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	44	Absence Responsable Equipe			05/12/2024	05/12/2024	16,00€
Nombre de dossiers de type : Administratif : 10							